



Dimanche 02 avril 2017

Communiqué d'Ericka BAREIGTS

Après cinq jours d'échanges et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, la Ministre des Outre-mer, Ericka BAREIGTS, a mené, avec le Ministre de l'Intérieur, Matthias FEKL, un important travail pour répondre aux aspirations et préoccupations des Guyanaises comme des Guyanais et construire et déterminer avec eux, l'avenir de la Guyane. Aujourd'hui, la réponse de l'Etat s'articule autour **de 4 engagements majeurs** :

1. Plan d'urgence pour la Guyane :

Pleinement conscient des difficultés immédiates de la Guyane, le gouvernement a présenté un plan d'urgence pour la Guyane **de plus d'1 milliard d'euros**. Le plan d'urgence répond aux préoccupations prioritaires exprimées par les différentes parties prenantes regroupées en collectifs, notamment en ce qui concerne l'éducation, la sécurité, la santé ou la commande publique.

2. Une série d'accords thématiques

Ainsi, dans la nuit d'hier, la Ministre des Outre-mer a pu conclure dix accords thématiques enrichissant et complétant le plan d'urgence. Ces accords concernent :

- L'économie
- L'agriculture ;
- Le tourisme ;
- Le BTP ;
- La pêche ;
- Les activités minières ;
- Les auto-écoles ;
- Les énergies renouvelables ;
- Le logement ;
- Les transports ;
- Les communautés amérindiennes et bushninengue.

3. Le Pacte d'avenir pour la Guyane :

Le Président de la République, lors de son déplacement en Guyane en décembre 2013, avait proposé que l'Etat scelle avec les Guyanais un Pacte pour l'Avenir de la Guyane. Ce Pacte, qui s'ajoute au plan d'urgence, guidera l'action des collectivités publiques pour les dix prochaines années. Il comprend des mesures ambitieuses dans les principaux domaines qui intéressent les Guyanais.

Le gouvernement a travaillé avec la Collectivité Territoriale de Guyane et les parlementaires à un projet ambitieux qui représente un effort supplémentaire conséquent de l'Etat. Ce document n'a pour l'instant pas été signé par la collectivité : le gouvernement reste cependant ouvert.

4. Le Plan de convergence de la Guyane :

Prévu par la Loi Egalité Réelle Outre-mer, défendue par la Ministre des Outre-mer au Parlement, le Plan de Convergence de la Guyane permettra d'inscrire une stratégie de co-développement économique et social à horizon de quinze ans. En lien avec l'Etat, le Plan sera co-construit par l'ensemble des acteurs du territoire : socioéconomiques, organisations associatives et syndicales...

Le plan d'urgence, présenté hier matin, et le Pacte d'avenir représentent des efforts budgétaires considérables de la part de l'Etat, à court et moyen-terme, à la hauteur des enjeux de la Guyane.



Cette politique volontariste et ambitieuse permettra à la Guyane, au-delà des prochaines échéances électorales, d'accroître sa croissance et son développement.